

Impôt sur le revenu

Un travailleur de la construction peut être très bien rémunéré. S'il travaille dans le Nord, son logement peut être fourni moyennant un paiement mensuel. Cependant, il ne profiterait pas de cette sorte de déduction. Il payerait plus d'impôts que son homologue à Winnipeg, Saskatoon ou Edmonton. Nous n'avons certainement pas comme objectif de garder les jeunes gens dans les villes. La motion ne tient pas compte de cet élément. Elle néglige également la situation des pensionnés de la vieillesse. Dans notre société avare et brutale, une personne qui peut survivre jusqu'à 70 ans peut encore posséder une maison. Dans le cas contraire, il lui faudra payer un loyer. Je pense que nous ferions beaucoup plus de bien en augmentant la pension de vieillesse du maximum de \$170 à \$200 ou \$250.

M. Alexander: Vous en avez eu l'occasion.

M. Gleave: D'accord. J'ai eu beaucoup d'occasions. Cela prouve simplement que je suis un être humain. Si nous suivions la politique qu'a recommandée la Commission Carter, selon laquelle un dollar est un dollar, nous nous rapprocherions beaucoup plus de l'égalité. En même temps, notre politique fiscale serait en équilibre. Nous pourrions rendre la vie plus agréable aux gens de notre pays, qu'ils se trouvent en haut, au milieu ou en bas de l'échelle des revenus.

Avec ce genre de proposition, nous devrions lutter contre un autre genre de problème. Certaines provinces se préparent à retirer la taxe scolaire aux municipalités qui l'ont supportée. Pour ce faire, les provinces s'attaquent à d'autres domaines comme l'impôt direct sur les ventes ou l'impôt sur le revenu. Je pense que ces provinces font bien; c'est une conception logique. L'enseignement est devenu si cher et si compliqué que l'on ne doit plus en faire seulement supporter le coût aux propriétaires fonciers de la collectivité où se situe l'école. Certaines collectivités peuvent se permettre un genre plus onéreux d'enseignement que d'autres. Le coût de l'enseignement supporté seulement par les propriétaires fonciers est une inégalité manifeste. Si nous voulons atteindre la péréquation du revenu et la possibilité d'avoir de bons locaux, nous devons porter nos regards vers d'autres secteurs de la fiscalité.

Notre système fiscal actuel comporte des inégalités auxquelles il faut remédier. Les artisans qui utilisent des outils assez onéreux pour leur travail devraient recevoir des allocations. Nous devrions également étudier l'évaluation des contingents afin qu'il y ait une plus grande égalité du côté de la production. Nous devrions évaluer les contingents aux fins de l'impôt de la même façon que nous évaluons les terres. Ils font maintenant partie du coût de la culture de la même façon que les outils d'un plombier ou d'un électricien. Nous pourrions justifier les modifications apportées à notre système fiscal actuel dans des domaines comme ceux-ci. Nous pourrions sans doute justifier les possibilités de stationnement public pour les caravanes. Je connais des travailleurs de la construction qui vivent dans des caravanes. En plus du coût de l'achat d'une caravane et de l'intérêt, il y a également le coût de l'entretien dans un parc à caravanes. Ce peut être très onéreux. Ces personnes vivent dans des caravanes afin de pouvoir vivre dans la collectivité où ils travaillent.

Avec tout le respect que je dois au parrain de cette motion, à mon avis, il y a trop d'échappatoires. Il y a trop de domaines qu'elle n'aborde pas. A mon avis, nous accomplirions certains progrès si nous haussions les exemptions auxquelles ces travailleurs ont droit, si nous accordions des allocations supplémentaires à l'égard des enfants en vertu du régime des allocations familiales, des allocations

plus généreuses aux vieillards pensionnés et ainsi de suite. Je crois qu'il serait préférable d'adopter une politique de ce genre au lieu de tenter de traiter les propriétaires commes des particuliers spéciaux qui ont droit à des allocations spéciales. En effet, dans notre société contemporaine, une personne qui a les moyens de s'acheter une maison, verser le montant initial et effectuer régulièrement les paiements hypothécaires a déjà de la veine. Avec le temps, elles deviendront peut-être plus rares. Je regrette de ne pouvoir accorder à la motion l'appui que le député espérait évidemment obtenir de la Chambre.

● (1750)

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je dois remercier mes collègues de m'accorder au moins cinq minutes pour dire quelques mots sur cette motion, que je trouve très judicieuse, puisqu'elle invite le gouvernement à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, de façon que le contribuable, propriétaire d'une maison unifamiliale, puisse déduire la moitié ou les deux tiers de ses taxes municipales et scolaires aux fins de l'impôt, jusqu'à concurrence de \$500, comme on le stipule. Peut-être la limite est-elle un peu forte.

Au fait, je suis en faveur de la motion, car j'ai toujours considéré que lorsqu'on ne permet pas de déduire, aux fins de l'impôt, une partie au moins des taxes municipales et scolaires frappant la maison familiale, c'était taxer l'impôt. Le propriétaire d'une maison unifamiliale n'a pas l'avantage, par exemple, du constructeur ou du propriétaire de maisons de rapport, et voilà pourquoi j'ai toujours dit que nos lois favorisent le gros capitaliste par opposition aux petits investisseurs.

Moi, si j'avais des maisons à louer, je pourrais déduire aux fins de l'impôt, deux tiers des frais de réparation, alors que celui qui verse des paiements pour libérer une hypothèque sur une maison unifamiliale ne peut jouir d'une telle réduction.

Ainsi, en ce qui a trait à l'impôt municipal et à l'impôt scolaire, les grosses compagnies qui s'établissent dans une localité, comme cela se produit souvent dans ma circonscription, sont favorisées par une exemption d'impôt pour 20, 25 ou 30 ans, relative aux impôts municipaux.

Par contre, pour favoriser la petite industrie, pour assurer de l'emploi, le petit propriétaire qui veut tout simplement loger sa famille ne jouit d'aucune déduction d'impôt municipal. Aussitôt qu'il dépense \$10 ou \$100 pour devenir propriétaire, on s'empresse de le taxer et de le surtaxer, alors que le gros capitaliste est toujours protégé.

D'ailleurs, j'ai déjà fait une étude sur la protection qu'on assure aujourd'hui au gros capital. Il y a 50 ans, par exemple, le gros capitaliste payait à peu près 70 p. 100 des impôts au Canada, alors que le petit contribuable en payait 30 p. 100. Aujourd'hui, c'est exactement l'inverse. Le petit contribuable paie 72 p. 100 des impôts, et le gros capitaliste, qui réalise 10 fois plus de revenu qu'il y a 40 ans, ne paie plus que 28 p. 100 des impôts. Cela donne une idée de la protection qu'on accorde depuis des années au gros capital ou au capitaliste.

A mon avis, une motion comme celle-ci constituerait un sujet de discussion sur les sommes d'argent, mais j'estime que, contrairement à ce que mon préopinant du parti ministériel disait, cela n'aiderait pas l'habitation; au contraire, cela l'encouragerait terriblement! Personnellement, je suis intéressé à construire des loyers à prix modique, parce que j'économise sur l'intérêt. Au fait, je bénéficie